

Présences : 34 présences

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 208^e assemblée générale tenue le 15 mars 2022.	2
4.1 Suites au procès-verbal.	2
5. Informations	3
5.1 Entente sur l'attribution des cours complémentaires.	3
5.2 Loi 101 appliquée au cégep.	3
5.3 Perspectives (population étudiante et démographie).	3
5.4 Entretien avec la Fédération des cégeps (Éducation physique).	4
6. Présentation de rapports.	4
6.1 Rapport d'activité de l'exécutif (2021-2022).	4
6.2 Rapport financier d'étape.	4
7. Date limite de désistement pour une tâche.	4
8. Visite du comité de négociation de la FNEEQ.	6
9. Élections.	6
9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.	6
9.2 Élections au bureau exécutif.	7
9.3 Élections aux comités institutionnels.	7
9.4 Élections et nominations sur les comités syndicaux.	12
10. Finances au SPECS-CSN.	13
10.1 Signature des effets bancaires (3 ^e signature).	13
11. Divers	13
12. Levée de l'assemblée.	13

La présidence salue les membres et rappelle l'importance de cette assemblée annuelle.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 209.1

« Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée. »

Julie Dionne propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre à accepter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

La présidence de l'exécutif ajoute un point à l'ordre du jour et deux membres demandent également l'ajout de points à l'ordre du jour.

Résolution 209.2

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Claudine Desautels appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 208e assemblée générale tenue le 15 mars 2022.

Résolution 209.3

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 208e assemblée générale tenue le 15 mars 2022 tel que présenté. »

Josée Morais propose et Jean-Christophe Dominique appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- **5.1 - Nouvelle convention collective** : Mathieu Poulin-Lamarre annonce de nouvelles informations concernant le versement des montants forfaitaires et des nouveaux taux. Le service de la paie rencontre des difficultés, donc un retard sera perçu dans les versements. Conséquemment, des intérêts seront versés puisque les dates des versements ne respectent pas les délais prescrits. Des montants devraient être reçus en mai. Il y a deux forfaitaires (pour deux années).
- **6 - Entente de répartition de la ressource au volet 2** : Amélie Gauthier rappelle le mandat adopté lors de la dernière AG. La négociation avance bien et le modèle adopté sera appliqué l'an prochain. Il reste des corrections et des clarifications à faire dans le texte afin que la compréhension soit la même de part et d'autre.
- **8 - Crise en Ukraine** : Jean-Christophe Dominique rappelle qu'une proposition de don de 1000 \$ à l'Ukraine avait été adoptée lors de la dernière AG. Des dons de 500 \$ ont donc été faits à l'Unicef et à la Croix-Rouge.

5. Informations.

5.1 Entente sur l'attribution des cours complémentaires.

Jean-Luc Filion rappelle que plusieurs ententes sont en cours de négociation au CRT. L'entente qui concerne les cours complémentaires est particulière puisque l'offre des cours complémentaires aux personnes étudiantes pour la session d'automne 2022 avait eu lieu avant la négociation. Le mandat confié par l'AG contient 4 principes et l'exécutif souhaite continuer la négociation afin de respecter ces principes, mais ce ne sera pas possible pour la prochaine session. Si des contraintes insurmontables sont rencontrées, l'exécutif reviendra en AG pour consulter les membres. Si une entente survenait seulement en juin, elle ne pourrait pas être appliquée pour l'automne prochain.

5.2 Loi 101 appliquée au cégep.

Julie Dionne rappelle les points d'actualité liés aux changements du projet de loi 96 qui sera appliqué bientôt. Elle rappelle aussi que certains cégeps de la FNEEQ ont reçu des mandats de la part de leurs membres pour demander l'application de la loi 101 aux cégeps. Ce dossier suscite plusieurs questions et soulève des enjeux importants. Julie Dionne informe les membres du fait que l'exécutif s'est abstenu lors des débats qui ont eu lieu à la FNEEQ puisque l'exécutif n'avait pas de mandat. Elle mentionne certaines raisons à cela (entre autres l'impact sur les tâches des collèges enseignant.es anglophones et les risques sur le poids de négociation de la FNEEQ). Elle informe l'assemblée qu'une demande a été reçue d'un membre afin que ce sujet soit abordé en AG. Elle souligne les éléments qui font en sorte que l'exécutif a pris jusqu'à maintenant la décision de ne pas aborder ce sujet lors des AG. Elle invite les membres de l'assemblée à écrire à l'exécutif s'ils ou elles souhaitent que le sujet soit abordé lors d'une prochaine AG.

5.3 Perspectives (population étudiante et démographie).

Mathieu Poulin-Lamarre revient sur un article paru dans *La Presse* cette semaine mentionnant une hausse démographique importante à venir dans les cégeps. Il explique que la hausse qui aurait dû se produire selon les prévisions n'a pas réellement lieu, les étudiant.es faisant parfois le choix de ne pas poursuivre leurs études. Une vague de désinscriptions est perçue actuellement chez les étudiant.es dont les habitudes par rapport à leurs études semblent changer. L'épuisement lié à la Covid pourrait expliquer en partie cette situation. Bref, actuellement, la hausse attendue n'est pas encore ressentie ici. Par contre, les locaux manquent déjà, ce qui a un impact sur les enseignant.es (cours du soir, entre autres). La demande a été faite en CRT pour que des mesures soient prises afin d'éviter les inconvénients liés à une hausse possible du nombre d'étudiant.es.

Des membres manifestent des inquiétudes par rapport au fait que la hausse de la population étudiante et le manque de locaux pourraient amener la direction à prendre des décisions discutables (donner des cours à distance, imposer des cours de soir, etc.). L'exécutif réitère sa vigilance par rapport à ces enjeux afin d'éviter les dérapages.

L'exécutif rappelle que la direction actuelle n'a pas l'intention d'amener l'enseignement à distance au régulier. De l'enseignement hybride pourrait être amené à la formation continue seulement. Aucune négociation officielle n'a eu lieu à ce sujet.

5.4 Entretien avec la Fédération des cégeps (Éducation physique).

Jérôme Leriche informe l'assemblée qu'une déclaration du président de la Fédération des cégeps, selon laquelle leurs cours n'étaient pas des cours de contenu, a fait réagir les enseignant.es d'éducation physique. Une rencontre a eu lieu avec lui par la suite afin que la Fédération comprenne mieux ce que leurs cours comportent. Il semblerait que certains changements auront lieu par la suite.

6. Présentation de rapports.

6.1 Rapport d'activité de l'exécutif (2021-2022).

Julie Dionne explique qu'un rapport d'exécutif doit normalement être présenté lors de l'AG annuelle. Or, elle a été en congé de maladie la semaine dernière et est en retour à temps partiel présentement. Bref, le rapport n'a pas été effectué pour l'assemblée de ce soir. De plus, l'exécutif considère que cette date est trop tôt dans l'année et il aimerait changer la pratique. Elle souligne que le rapport sera fait sous forme de vidéo et sera présenté lors d'une prochaine AG. Malgré l'intérêt d'avoir le rapport pour les élections, l'exécutif aimerait avoir un rapport annuel complet plus tard dans l'année.

6.2 Rapport financier d'étape.

Jean-Christophe Dominique explique son rapport financier d'étape et les réajustements aux prévisions budgétaires. Un document en version papier a été remis à ce sujet lors de l'AG.

Jean-Christophe Dominique expose quelques faits saillants :

- Les rétroactions salariales apporteront des revenus supplémentaires.
- La reprise des activités en présence entraînera des dépenses supplémentaires.
- Le départ à la retraite de Luc Loignon permettra des économies (deux salaires sont payés en ce moment).

Le don fait à l'Ukraine n'entraîne finalement pas de dépassement de coûts puisque certains dons locaux n'ont pas été faits pendant la pandémie.

7. Date limite de désistement pour une tâche.

Mathieu Poulin-Lamarre explique que la clause 5-1.02 a été bonifiée lors de la dernière convention. Un.e enseignant.e non permanent.e peut se désister d'une tâche sans être considéré.e démissionnaire. Il mentionne que cette pratique avait déjà lieu même si ce n'était pas dans la convention. La convention prescrit que le désistement peut donc avoir lieu 4 semaines avant le début des cours, à moins d'une entente locale. L'exécutif devait se positionner afin de savoir si le délai accepté serait le même que celui prescrit par la convention. Les pratiques semblent très variées dans le réseau. Après avoir pesé les avantages et les inconvénients, l'exécutif propose donc de conserver et d'étendre la pratique actuelle.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation suivante :

Recommandation 1

- Considérant la pratique actuelle concernant les dates de désistement ;
- Considérant la nouvelle formulation de la clause 5-1.02 dans la convention collective qui prescrit de permettre le désistement jusqu'à 4 semaines avant la date de début des cours ou de s'entendre localement en cette matière ;
- Considérant l'absence de cohérence réseau dans la gestion des dates limite de désistement ;
- Considérant l'objectif de mener autant que possible à temps plein les enseignant.es non-permanent.es;

« Il est proposé que :

L'assemblée générale du SPECS mandate l'exécutif de défendre :

- Le maintien des dates limite de désistement conformément à la pratique actuelle (désistement 2 semaines avant le début de la session d'hiver, désistement 24h avant les vacances d'été pour la session d'automne, désistement 2 semaines avant le début des cours à la Formation continue et pour les cours d'été) ;
- La possibilité de désistement d'une tâche à la formation continue **jusqu'à 24h avant le début du cours** en vue de l'atteinte du temps plein session à l'enseignement régulier." »
Jean-Luc Filion propose et Sophie Hébert appuie.

Un amendement est proposé par Noémie Darveau :

« ...conformément à la pratique actuelle **ou le désistement jusqu'à 4 semaines avant la date de début des cours (le plus avantageux des deux)**. » (2 semaines à l'hiver, 4 semaines à l'été)

Noémie Darveau propose et Nicolas Caron appuie.

Amendement rejeté à majorité

Il est mentionné qu'il est important de penser aux précaires, mais aussi de penser aux coordinations qui auront à effectuer ces tâches à la dernière minute ainsi qu'au précaire suivant qui obtiendra la tâche tardivement.

L'exécutif souligne que l'intention est bien comprise, mais qu'une telle entente pourrait être difficile à faire respecter puisque d'autres intervenants ont des vacances qui pourraient rendre cela difficile.

Amélie Gauthier rappelle que de tels désistements ont lieu une à deux fois par session. Une analyse a aussi été faite afin de voir comment les autres cégeps agiront, personne ne semble aller vers les dates mentionnées dans la nouvelle convention. Il semblait donc peu intéressant d'aller vers cela plutôt que de garder les pratiques actuelles. Elle mentionne la réflexion de l'exécutif autour du fait que des cours pourraient se retrouver sans enseignant.es en début de session si on change les pratiques.

La discussion revient à la proposition principale non amendée.

Il est précisé qu'un.e précaire qui se désiste de sa tâche après la date convenue est considéré.e démissionnaire.

Des membres déplorent que la direction, en contrepartie, peut retirer la tâche à un.e précaire à tout moment, ce qui semble injuste pour les précaires.

Le vote est demandé sur la proposition principale.

Résolution 209.4

« Il est proposé que :

L'assemblée générale du SPECS mandate l'exécutif de défendre :

- Le maintien des dates limite de désistement conformément à la pratique actuelle (désistement 2 semaines avant le début de la session d'hiver, désistement 24h avant les vacances pour la session d'automne, désistement 2 semaines avant le début des cours à la Formation continue et pour les cours d'été) ;
- La possibilité de désistement d'une tâche à la formation continue **jusqu'à 24h avant le début du cours** en vue de l'atteinte du temps plein session à l'enseignement régulier." »

Jean-Luc Filion propose et Sophie Hébert appuie.
Adoptée à majorité

8. Visite du comité de négociation de la FNEEQ.

Josée Déziel et Héroïse Moysand Lapointe rendent visite à l'assemblée afin de discuter de la négociation de la prochaine convention collective.

Elles rappellent la démarche de négociation et ses diverses étapes (calendrier).

Cette session-ci, la négociation est en préparation. Les comités doivent donc s'organiser, recueillir les demandes de leurs exécutifs et tracer le portrait de la situation des membres.

Précarité, alourdissement de la tâche (étudiant.es EESH, enseignement en temps de pandémie) et démolition du réseau par des pratiques discutables sont de grands enjeux qui confirment l'importance de protéger le réseau collégial.

Vers la fin avril, un portrait des problèmes recensés par le comité de négociation sera rendu.

Cette semaine, un front commun a été annoncé par les centrales syndicales. Certains éléments ont été convenus : protocole de solidarité, déclaration de principes sur les grandes orientations de la prochaine négociation (assurer un enrichissement réel, viser un rattrapage salarial, engendrer moins d'inégalités face à l'inflation, porter attention aux salaires d'entrée), etc.

Elles invitent l'assemblée à soumettre à leur exécutif un cahier de demandes assez large afin de ne pas donner tous les détails aux patrons d'emblée. Elles demandent aussi un peu de temps pour faire aboutir la réflexion du comité. Une nouvelle rencontre pourrait ensuite avoir lieu lors d'une AG afin de préciser les demandes.

Au début de l'automne, l'AG devrait se prononcer sur un dépôt initial. Puis, l'AG sera consultée sur les grandes décisions qui seront prises pendant la négociation.

À la suite de questions posées par des membres, elles précisent que des approches sont faites auprès d'autres syndicats indépendants afin de grossir le front commun. Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que les programmes et départements peuvent inviter l'exécutif à aller les rencontrer dans les prochaines semaines afin de recueillir leurs demandes. Ces rencontres sont importantes afin que l'exécutif comprenne bien les réalités des divers départements et programmes. Des membres soulignent que les négociations sont fastidieuses et alourdissent la tâche de plusieurs intervenants et que certains éléments pourraient être réglés de manière systématique et pérenne afin de réduire les aspects à négocier. Certains éléments structurants pourraient être envisagés, selon les représentantes de la FNEEQ.

9. Élections.

9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.

Résolution 209.5

« Catherine Ladouceur est proposée comme présidente d'élection, Noémie Darveau comme secrétaire d'élections et Martin Fontaine ainsi que Maria Chelkowska comme scrutateur.e.s. pour assister le directeur d'élection Jean-Thomas Courchesne. »

Claudine Desautels propose et Manon Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Élections au bureau exécutif.

Tenue d'un vote secret pour les 7 postes pour lesquels le directeur d'élections et de scrutin a reçu des candidatures :

- Présidence : **Julie Dionne** (Élue)
- Secrétariat : **Evelyne Letendre** (Élue)
- Trésorerie : **Josée Morais** (Élue).
- Vice-présidence à l'information et à la mobilisation : **Mathieu Poulin-Lamarre** (Élu).
- Vice-présidence aux relations du travail: **Amélie Gauthier** (Élue).
- Vice-présidence aux affaires pédagogiques: **Steve McKay** (Élu).
- Conseiller : **Jean-Luc Filion** (Élu).

Résolution 209.6

« Il est proposé que les bulletins de vote soient détruits au plus tard 7 jours après le vote. »

Steve McKay propose et Chantal Gauvreau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Élections aux comités institutionnels.

I-01 : CRT (Comité des relations du travail)

(deux mandats de deux ans)

- Steve McKay propose Karmen Bédard. Elle accepte.
- Chantal Gauvreau propose Jean Fradette. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue

Karmen Bédard et Jean Fradette sont élu.es par acclamation.

I-02 : CÉ (Commission des études)

(cinq mandats de deux ans)

- **Famille des Techniques physiques**

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Alexandre Brizard

Aucune autre candidature n'est reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Alexandre Brizard est élu par acclamation.

- **Famille des techniques de l'administration**

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Élection reportée à une prochaine assemblée générale.

- **Famille des Sciences de la nature**

Jean-Christophe Dominique propose Nicolas Caron. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue

- Fermeture de la période de mise en nomination
- Nicolas Caron est** élu par acclamation.
- **Formation générale**

Josée Morais propose Anissa Laplante. Elle accepte.

Aucune autre candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Anissa Laplante est élue par acclamation.
 - **Base individuelle, pour le personnel enseignant**

Nicolas Caron propose Jean-Christophe Dominique. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Jean-Christophe Dominique est élu par acclamation.
 - **Base individuelle, pour le personnel enseignant**

Poste vacant (remplacement – mandat d'un an)

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
 - **I-03 : CA (Conseil d'administration)**
(un mandat de 3 ans)

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
 - **I-04 : Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire**
(trois mandats de deux ans)
 - **Secteur A**

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Élection reportée à une prochaine assemblée générale.

- **Secteur B**
 - Nicolas Caron propose Catherine Gardner-Fortier. Elle accepte.
 - Aucune autre candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Catherine Gardner-Fortier est élue par acclamation.
- **Formation continue**
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
- **I-05 : Comité perfectionnement**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
- **I-08 : Comité consultatif de la recherche**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
- **I-10 : Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Élection reportée à une prochaine assemblée générale.

- **I-11 : Comité de sélection des projets d'innovation pédagogique**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Noémie Desjardins Nantais
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Noémie Desjardins Nantais** est élue par acclamation.

- **I-12 : Comité des sujets sensibles**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Mathieu Poulin-Lamarre propose Jean-Pascal Labelle-Hallée. Il refuse.
Jean-Christophe Dominique propose Dominique Dubuc. Elle accepte.
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
 - Dominique Dubuc** est élue par acclamation.

- **I-13 : Comité de la politique culturelle**
(cinq mandats de deux ans)
 - **1. Danse**
 - La résolution départementale à entériner n'ayant pas été reçue, le point est reporté à une prochaine AG.
 - **2. Langues modernes**
 - La résolution départementale suivante est apportée :
 - « *Il est proposé par Nathalie Trudel, appuyé par Jean-Thomas Courchesne, que Nathalie Trudel représente le département de Langues modernes au comité consultatif des arts et de la culture.* »
 - Proposée par Nathalie Fournier*
 - Appuyée par Manon Poulin*
 - Adoptée à l'unanimité*
 - **3. Musique**
 - La résolution départementale à entériner n'ayant pas été reçue, le point est reporté à une prochaine AG.
 - **5.1 Représentant du secteur technique autre qu'artistique**
 - La résolution départementale à entériner n'ayant pas été reçue, le point est reporté à une prochaine AG.

- **7.1 Représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique**
 Poste vacant (remplacement – mandat d'un an)
 Ouverture de la période de mise en nomination
 Aucune candidature reçue
 Fermeture de la période de mise en nomination
 Élection reportée à une prochaine assemblée générale.
- **I-14 : Comité éthique de l'utilisation des animaux**
 (deux mandats de deux ans)
 - **1. Techniques de bioécologie :**
 La résolution départementale suivante est apportée :
“Le département des Techniques de bioécologie propose et appuie la candidature de Daniel Ouellette pour être représentant sur le Comité éthique de l'utilisation des animaux pour le prochain mandat de deux ans qui s'amorcera.”
Résolution départementale adoptée à l'unanimité le 2022-04-01
 Une procuration en bonne et due forme a aussi été reçue pour Daniel Ouellette.
 Proposée par Steve McKay
 Appuyée par Julie Dionne
 Adoptée à l'unanimité

Daniel Ouellette est donc élu.
 - **2. Gestion et technologies d'entreprise agricole :**
 La résolution départementale à entériner n'ayant pas été reçue, le point est reporté à une prochaine AG.
- **I-15 : Comité biosécurité**
 (un mandat de deux ans)
 - **Techniques de santé animale**
 La résolution départementale à entériner n'ayant pas été reçue, le point est reporté à une prochaine AG.
- **I-23 : Comité santé psychologique des étudiant.es (nouveau comité institutionnel)**
 (deux mandats de deux ans)
 - **1. Secteur technique**
 Ouverture de la période de mise en nomination
 Nicolas Caron propose Jean-Pierre Roy pour le secteur technique. Il accepte.
 Aucune candidature reçue
 Fermeture de la période de mise en nomination

Jean-Pierre Roy est élu par acclamation.

- **2. Secteur préuniversitaire**

Ouverture de la période de mise en nomination

Nicolas Caron se propose pour le secteur préuniversitaire. Il accepte.

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

Nicolas Caron est élu par acclamation.

9.4 Élections et nominations sur les comités syndicaux.

- **Syndical-01 : Comité de surveillance**

Un poste vacant : mandat d'un an (jusqu'en décembre 2022)

Les élections pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-03 : Comité de discipline : quatre mandats d'un an**

Les élections pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

Les comités suivants sont ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Les mandats sont d'un an, renouvelables annuellement.

Les membres de l'assemblée peuvent à tout moment manifester leur intérêt à participer à l'un ou l'autre des comités en écrivant à un membre de l'exécutif.

- **Syndical-04 : Comité précarité**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-05 : Comité environnement**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-06 : Comité femmes**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-08 : Comité LGBTI et alliés**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-09 : Comité retraite**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-10 : Comité école et société**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-11 : Comité de mobilisation**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-12 : Comité sur les médias écrits**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

- **Syndical-13 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation**

Les nominations pour ce comité sont reportées à une prochaine assemblée générale.

10. Finances au SPECS-CSN.

10.1 Signature des effets bancaires (3e signature).

Recommandation 2

Résolution 209.7

« Il est proposé de désigner Amélie Gauthier troisième personne signataire des chèques et tout autre effet de commerce du SPECS-CSN à compter de juillet 2022, la personne présidente et la personne trésorière étant déjà désignées signataires en vertu des statuts et règlements du SPECS-CSN (5.11 d). »

Steve McKay propose et Chantal Gauvreau appuie.

Adopté à l'unanimité

11. Divers

Catherine Ladouceur rappelle qu'une activité organisée par le Comité femmes aura lieu le 26 avril prochain au Granada de 19h à 21h. Un panel d'invitées composé de femmes impliquées en politique s'exprimera sur les enjeux qui touchent les femmes en lien avec la vie politique. Le coût d'entrée est l'achat de l'épinglette du 8 mars (3 \$). Des épinglettes sont disponibles gratuitement au bureau du SPECS pour les membres intéressés.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 209.8

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 20h45. »

Noémie Darveau propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire